

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRN ÆSOPE PATRIMOINE FR0011156199 ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

« FRN ÆSOPE PATRIMOINE » est un fonds recherchant la performance à long terme, dans le cadre d'une gestion totalement discrétionnaire, supérieure à son indicateur de référence (50% de l'indice MSCI all country exprimé en euro et 50% de l'EONIA) Il est classé OPCVM « Diversifié ».

Pour atteindre son objectif, le gérant met en œuvre une politique de gestion du FCP, destinée à bénéficier des phases de hausse des marchés et à atténuer les périodes de baisse, par une gestion active et discrétionnaire, en utilisant divers OPCVM et en diversifiant les investissements. La gestion du FCP est réalisée majoritairement sous forme d'investissements en OPCVM à vocation générale, français ou européens coordonnés. Et pour le complément sur des titres en direct.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes :

L'analyse de l'environnement macroéconomique et de l'évolution des marchés permet la détermination de l'allocation d'actifs et l'identification de tendances

La sélection des OPCVM est réalisée à partir de critères quantitatifs et qualitatifs permettant la sélection des fonds les plus pertinents pour bénéficier des tendances identifiées.

La gestion du FCP est réalisée essentiellement par le biais d'investissements en OPCVM à vocation générale, français ou européens coordonnés.

L'exposition aux marchés actions peut être comprise entre 0% et 100% de l'actif net du fonds. A ce titre, le FCP est investi en OPCVM de produits actions de toutes tailles de capitalisation boursière, sans répartition sectorielle, et sur toutes les zones géographiques. Il peut s'exposer jusqu'à 80% de son actif sur les actions de petites et moyennes capitalisations, les pays émergents, l'or et matières premières, ou les obligations convertibles ; la part exposée au titres de créances non notées ou « high yield » est limitée à 25% de l'actif.

Le gérant est conseillé par PROXEUS sur la politique d'investissement du fonds et notamment sur les catégories de fonds à privilégier dans l'allocation d'actif, en recherchant et en analysant toutes informations et données statistiques, économiques et financières utiles à la détermination par ÆSOPE de sa stratégie de gestion du fonds.

En fonction des anticipations du gérant et/ou en cas d'anticipation de baisse des marchés actions, le gérant peut réduire l'exposition du FCP aux marchés actions pour préserver la performance. Ainsi l'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif en produits de taux, sous la forme d'OPCVM obligataires ou monétaires, y compris convertibles, de signatures d'Etat ou privées, de notations « investment grade » ou non, de la zone euro et internationale.

Aucun autre OPCVM géré par ÆSOPE Gestion de Portefeuilles ne peut être sélectionné dans l'actif du FCP

Le gérant privilégie la classe euro des fonds sélectionnés mais peut être amené à sélectionner des fonds libellés dans d'autres devises. Dans ce cas, il n'est pas prévu de couverture du risque de change. Pour gérer sa trésorerie, le Fonds peut, à titre accessoire, procéder à la souscription d'un dépôt à terme.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM français ou européens conformes à la Directive Européenne.

L'OPCVM est exposé au risque de change sur des devises hors euro à hauteur de 80% maximum.

Il n'intervient pas sur des contrats financiers à terme ferme ou optionnels,

Et ne peut donc constater de surexposition supérieure à 100% de l'actif.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

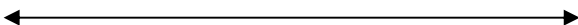
Les ordres sont centralisés chaque vendredi à 11 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée le vendredi, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, Rendement potentiellement plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés d'actions ou d'instruments de taux.

Ces titres financiers peuvent connaître des fluctuations importantes en fonction de la situation économique et boursière et le capital investi peut être soumis à de fortes baisses de la valeur liquidative. L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations, les pays émergents, peuvent induire des fluctuations importantes et plus rapides à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

Le fonds est soumis à un risque de perte en capital.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,50% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	12.5% TTC de la performance au-delà de l'indicateur de référence

* **L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés de l'OPCVM à la date d'agrément et incluent les frais supportés dans l'OPCVM. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.aesope.fr**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES

.....Cette rubrique sera complétée à l'issue de la première année civile complète, soit pour la première fois pour l'année 2012

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des dividendes

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 30/12/2011

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CM-CIC SECURITIES.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES, 19 rue de Créqui 69006 LYON

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.aesope.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : auprès de la société de gestion www.aesope.fr

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, il lui est recommandé de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2011.